

Courriel :
commune.molac@wanadoo.fr

Séance du 19 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 19 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Molac (par dérogation au vu du contexte sanitaire), en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude, Maire.

Etaient présents :

Date de convocation :
10 novembre 2021

Nombre de membres :

en exercice	:	19
présents	:	16
procurations	:	2
votants	:	18

COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; BOUSSO Jean-Yves ; GRIFFON Frédérique ; PERRON Manuela ; DE FRANQUEVILLE Isabelle ; ARS Marcel ; TIGIER Alphonse ; LE COINTE Catherine ; LAMY Sibylle ; MEILLAREC Yann ; FLEURY Sébastien ; STEVANT Emilie ; JAFFRELOT Jérémie ; JAMOIS Noëlle ; BERTAUX Jean-François ; LARVOIR Yoann

Absents excusés :

SOURIS Georges qui donne pouvoir à GRIFFON Frédérique

DREANO Odette qui donne pouvoir à COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude

LE SOURD Liliane

Secrétaire de séance :

STEVANT Emilie

✓ Ordre du jour

- ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 17 septembre 2021
- ✓ Tarifs communaux à compter du 1er janvier 2022
- ✓ Subvention Ecole Arc en Ciel « voyage et sorties éducatives »
- ✓ Subvention Ecole Arc en Ciel « arbre de Noël »
- ✓ Procédure acquisition de la parcelle ZN 141
- ✓ Budget Principal : Décision modificative
- ✓ Services Médiathèque/Ludothèque : Suppression de la régie
- ✓ Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée(PDIPR) du Morbihan
- ✓ Programme Voirie : demandes de subventions
- ✓ Questembert Communauté : groupement de commandes achats groupés en matière de voirie
- ✓ Questembert Communauté : rapports d'activités 2020
- ✓ Questions diverses

♦ **2021-11-01 Adoption du compte rendu de la réunion du 17 septembre 2021**

Mme Le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils approuvent le compte rendu des réunions du 17 septembre 2021 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

M Jean-François BERTAUX rappelle qu'il avait demandé la délibération d'attribution du marché école, elle lui sera donc adressée par mail

♦ **2021-11-02 Tarifs communaux à compter du 1er janvier 2022**

Sur proposition de la commission finances réunie le 20 octobre 2021, le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les tarifs communaux suivants, applicables à compter du 1er janvier 2022.

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

SALLE POLYVALENTE					
PARTICULIERS	FORFAIT	Zone carrelée (40 personnes maximum)	Zone parquet (ne peut pas être loué sans la zone carrelée capacité des 2 zones : 227)	cuisine et vaisselle	forfait 1/2 Journée supplémentaire (préparation et / ou nettoyage de la salle)
de Molac	1 jour	100	100	100	100
	2 jours	150	150	200	100
	Vin d'honneur et cérémonie (3h max)	80	-	-	-
	Obsèques	50			
hors commune	1 jour	200	200	200	200
	2 jours	300	300	400	200
ASSOCIATIONS	FORFAIT				
de Molac	1 jour	50	20	40	40
	2 jours	100	40	80	40
de Molac pour organisation de stages *	½ journée	10		-	-
hors commune	1 jour	100	120	100	80
	2 jours	200	240	200	80
de Molac	Réunion	Gratuit	Gratuit	-	-
hors commune	Réunion	100	150	-	-

* concerne les "associations de molac ayant une activité sportive, culturelle ou artistique régulière durant les semaines scolaires

VAISSELLE CASSEE OU PERDUE	
Couverts	1.00
Assiettes	2.20
Verres	2.20
Tasses à café	3.20
Sous-coupe	1.00
Ramequins	1.00
Couteau boucher/pain	12.00
Plats	12.00
Pichet inox	13.00

Casseroles et poêles	41.00
Soupières inox	13.00
Spatule	13.00
Fouet	22.00
Cafetière électrique	32.00
Bouilloire électrique	32.00
Grandes louches/ Araignée	16.00
Grande passoire	71.00
Percolateur	180.00
Essoreuse/Passoire	36.00
Autre petits ustensiles	6.00
Plats à four	Sur Devis
Grandes marmites	Sur Devis

PHOTOCOPIES	
Documents administratifs (arrêté ministériel du 01/10/2001)	
A4 recto noir et blanc	0.18
A3 recto noir et blanc	0.36
Associations	
200 premières photocopies A4 recto (papier fourni par l'association)	gratuit
A4 recto suivants (papier fourni par l'association)	0.05

CANTINE / GARDERIE	
CANTINE	
1 repas	3.30 €
1 présence avec panier repas famille	1.30 €
1 repas exceptionnel enfant de pompier volontaire en intervention *	Gratuité
GARDERIE	
Forfait Garderie matin (7h15 à 8h45)	Tarif 1 : 0.90 €/ enfant Tarif 2 : 1.30 €/ enfant Tarif 3 : 1.70 €/ enfant
Forfait Garderie soir (16h30 à 18h45 – goûter inclus)	Tarif 1 : 1.80 € / enfant Tarif 2 : 2.20 € / enfant Tarif 3 : 2.60 € / enfant
<i>Tarif 1, pour les familles ayant un QF < 778</i> <i>Tarif 2, pour les familles ayant un 778 < QF < 1271,</i> <i>Tarif 3, pour les familles ayant un QF > 1271,</i>	

*Les repas qui pourront être différents des ceux servis aux autres enfants, en raison des contraintes liées aux délais de commandes

MEDIATHEQUE	
Types d'abonnement	
Abonnement habitant de la communauté de communes :	12 €/foyer/an
Abonnement habitant extérieur à la communauté de communes :	20 €/foyer/an
Abonnement court séjour (2 mois consécutifs)	5 € + caution de 80 €
<i>Sont exonérés les personnes qui présentent un justificatif pour les situations suivantes : jeunes de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'Allocation pour Adulte Handicapé, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, collectivités (écoles, maison de retraite, RAM ...)</i>	
Services	
Accès à Internet et aux outils bureautiques, multimédia	Gratuit

Remplacement carte perdue	1 €
Amende pour retard de restitution	
au bout de 2 semaines de retard : envoi d'un 1er courrier postal	1 €
au bout de 4 semaines : envoi d'un 2ème courrier postal	2 €
au bout de 6 semaines : envoi d'un 3ème et dernier courrier postal	3 €
Documents perdus ou abîmés	remplacement ou remboursement
Portage à domicile	compris dans l'abonnement

BOIS de chauffage entreposé	
1 corde 3m ³ (essences diverses)	100.00 €

CIMETIERE	
CONCESSIONS CIMETIERE	
15 ans	100.00
30 ans	200.00
CONCESSIONS CAVURNES	
15 ans	90.00
30 ans	180.00
CONCESSIONS COLOMBARIUM	
15 ans	400.00
30 ans	750.00

♦ **2021-11-03 Subvention Ecole Arc en Ciel « voyage et sorties éducatives »**

Sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 20€ le crédit alloué à chaque élève de plus de 3 ans de l'école publique Arc en Ciel au titre des « voyage et sorties éducatives » pour 2021.
(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

Pour rappel le même montant a été alloué par délibération du 19 février aux élèves de plus de 3 ans de l'école privée Saint Pierre.

♦ **2021-11-04 Subvention Ecole Arc en Ciel « arbre de Noël »**

Sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 7€ le crédit alloué à chaque élève de l'école publique Arc en Ciel au titre de l'Arbre de Noël pour 2021.
(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

Pour rappel le même montant a été alloué par délibération du 19 février aux élèves de plus de 3 ans de l'école privée Saint Pierre.

♦ **2021-11-05 Procédure acquisition de la parcelle ZN 141 : information**

Mme Le Maire fait un point d'information sur l'avancée de ce dossier d'acquisition de la parcelle ZN 141 sise 14 place de l'église dans le cadre d'une procédure d'expropriation simplifiée.

La phase administrative étant achevée : un procès-verbal de prise de possession et d'entrée dans les lieux a été dressé et affiché le 02 novembre 2021.

Elle informe le conseil qu'un devis de mise en sécurité et démolition a été demandé, et sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

♦ **2021-11-06 Budget principal : Décision modificative**

Suite à l'obtention de subventions pour la mise en place du self au restaurant scolaire, et pour la mise en place du portail famille,

Et afin de solder la dernière avance concernant les travaux de l'école,

Conseil Municipal de MOLAC du 19.11.2021

Il convient de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP 13	Art 1323 (op 53)	Subvention Département	9 226.20€
CHAP 13	Art 1321 (op 53)	Subvention Etat	15 494.20 €
CHAP 13	Art 1321 (op 53)	Subvention Etat	<u>7 131.00 €</u>
			31 851.40 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP 23	Art 238 (op 36)	Avances et Acomptes	28 500.00 €
CHAP21	Art 2183(op 53)	Mat. Informatique et logiciel	<u>3 351.40 €</u>
			31 851.40 €

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

♦ **2021-11-07 Services Médiathèque/Ludothèque : Suppression de la régie**

Considérant que la trésorerie de Questembert fermera au 31/12/2021, et que les dépôts de régies devront être effectués à Auray.

Considérant que la mise en place du paiement effectif du paiement en ligne facilite le règlement des factures pour les usagers.

Considérant que les régies transport scolaire, salle polyvalente et photocopies ont déjà été supprimées par délibération du 04 décembre 2021

Mme Le Maire sur les préconisations de M Le trésorier, propose de clôturer également la régie d'encaissement de la médiathèque créée par délibération du 17 juin 2011 (à compter du 24 juin 2011). Cette clôture sera effective à compter du 01 janvier 2022.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide la suppression de la régie médiathèque à compter du 1^{er} janvier 2022.

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

♦ **2021-11-08 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée(PDIPR) du Morbihan**

Après avoir pris connaissance :

De l'actualisation ou de l'établissement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dans le Morbihan et des implications juridiques qu'il entraîne,

Que ce PDIPR, qui doit faire l'objet d'une publication par le Président du Conseil général, comprend un réseau d'itinéraires traversant le territoire de la commune de MOLAC

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable à l'actualisation du tracé du sentier de randonnée, dénommé « Circuit du Lindeul », à l'occasion de la révision du PDIPR du Morbihan, institué selon le Code de l'Environnement et conformément aux dispositions de l'article L.361-1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADHERE au PDIPR du Morbihan,

APPROUVE le tracé du sentier de randonnée tel qu'il figure sur les plans IGN au 1/25.000^{ème} annexés à la présente délibération, et la désignation des chemins ruraux et voies communales correspondants, mentionnés précisément sur les états et extraits cadastraux ci-joints,

S'ENGAGE en ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :

- à maintenir ou à défaut, à rétablir la continuité des itinéraires,
- à ne pas aliéner les chemins ruraux définis ci-dessus, à y maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste, à conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public,
- à prévoir la création d'itinéraires de substitution de qualité égale et en accord avec le Conseil général du Morbihan, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou de remembrement,
- à passer une ou plusieurs convention(s) de passage entre le Département, le Propriétaire privé, la Commune et éventuellement l'Intercommunalité le cas échéant, en cas de passage inévitable sur une ou plusieurs parcelle(s) privée(s) de section(s) et parcelle(s) suivante(s) : ZM 260, ZM 258, ZM 255,
- à autoriser un balisage et une signalétique en conformité avec les instances fédératrices et/ou structures compétentes,
- à ne pas « imperméabiliser » (revêtement type goudron) les sentiers inscrits au PDIPR et à conserver leur caractère naturel,

- à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus ainsi que les passages conventionnés avec les propriétaires privés afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage, etc.).

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

♦ **2021-11-09 Travaux de voirie hors agglomération : demandes de subventions auprès du Département**

Suite à la commission voirie du 28 septembre 2021, M Jean-Yves BOUSSO présente le programme de travaux prévisionnel de voirie hors agglomération pour un montant total de 67 574.00 € HT :

Cela correspond à la réfection de voirie route de la Mutterne (carrefour inclus) pour un linéaire de 1340 m.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide ce programme et le plan de financement correspondant et autorise Mme Le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département au titre de l'aide à l'entretien de voirie et au titre de la subvention exceptionnelle de voirie.

Plan de financement :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux Voirie Hors agglomération (1,340 km) 67 574,00		Département / Entretien voirie hors agglomération (40% de 25 000€/km)	13 400,00
		Département subvention exceptionnelle voirie (79% de 50 000€)	39 500,00
		Autofinancement	14 674,00
TOTAL	67 574,00		67 574,00

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

♦ **2021-11-10 Travaux parking école (réhabilitation et extension) et chemin accès école/restaurant scolaire : demandes des subventions**

Suite à la commission voirie du 28 septembre 2021, M Jean-Yves BOUSSO présente le projet de réhabilitation et d'extension du parking de l'école Arc en ciel, ainsi que la restauration du chemin piétonnier qui permettra de sécuriser les transferts des élèves de l'école vers le restaurant scolaire.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de 63 561.47 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide ce programme et le plan de financement correspondant et autorise Mme Le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département au titre de la PST, au titre de la subvention exceptionnelle de voirie, ainsi qu'au titre des amendes de police.

Plan de financement :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux voirie-parking ECOLE 63 561,47 Dont réfection du parking existant 21 299,85 création nouveau parking 33 557,82 chemin accès restaurant scolaire 8 703,80		Département PST sur travaux voirie-parking école (30%)	19 068,44
		Département subvention exceptionnelle voirie (21% de 50 000€)	10 500,00
		Amendes de police - sollicité	21 000,00
		Autofinancement	12 712,29
		TOTAL	63 280,74
TOTAL	63 561,47		

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

♦ **2021-11-11 Questembert Communauté : groupement de commandes achats groupés en matière de voirie, de fourniture de panneaux de police, et de point à temps automatique**

En tant que commune membre

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la Commande Publique pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes,

Vu l'article R. 2123-1, 1° du code de la Commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Exposé des motifs :

Suite à la délibération du Bureau communautaire du 16 septembre 2021 (2021 09B n°01) validant la reconduction de groupements de commandes en matière de voirie entre les communes membres et Questembert Communauté,

Il est proposé la passation d'une nouvelle convention de groupement de commandes pour 2022 pour trois types de marchés, d'une durée de 3 ans (il est précisé que les marchés resteraient renouvelables annuellement), soit :

- un marché de travaux pour l'entretien des voiries communales et communautaires,
- un marché de fourniture de panneaux de signalisation,
- un marché de travaux pour le curage de fossés.
- un marché de point à temps automatique (PATA)

La durée de la convention de groupement de commandes est basée sur la même durée que les marchés (2022 à 2025) sauf le PATA pour une durée d'un an (2022-2023)

Comme convenu, un état des lieux a été établi auprès des communes afin de définir les besoins (selon estimatif budgétaire des communes sur 3 ans).

Le coordonnateur reste la Communauté de Communes (Questembert Communauté).

Les membres fondateurs du groupement de commandes devront être nommés en préambule de la convention. Ils acceptent l'adhésion au groupement de toute autre commune membre de Questembert Communauté, après délibération de la commune concernée.

Préalablement à toute nouvelle adhésion, le bureau communautaire devra émettre un avis (respect des seuils au regard de l'analyse des besoins).

Une fois membre du groupement, la commune accepte également l'entrée dans le groupement d'une autre commune membre de la Communauté.

Les missions du coordonnateur, dans le respect des règles de la Commande Publique, seront pour l'ensemble des opérations :

- * le lancement, le suivi de la consultation et l'analyse des offres (associé avec les membres du groupement et commission ad hoc le cas échéant)
- * la signature des marchés, de notification au nom de tous les membres de la convention
- * par ailleurs, l'exécution des marchés reste du ressort de chaque commune (clauses techniques et financières des marchés : gestion des bons de commandes, factures, des avenants...)
- La CAO-Commission MAPA ad hoc de groupement sera celle de la Communauté de Communes, coordonnateur du groupement (membres désignés par délibération en date du 27 juillet 2020, voir dans projet de convention). Des membres pourront se joindre à cette commission pour leur compétence particulière (exemple adjoint élu aux travaux au sein des communes, technicien CC ...)

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission voirie réunie le 28 septembre 2021, décide à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022, pour la passation :

D'un marché de travaux d'entretien de voirie,

D'un marché de fourniture de panneaux de police,

D'un marché de **point** à temps automatique (PATA)

- d'autoriser l'adhésion de la Commune de Molac au groupement de commandes ayant pour objet la passation des marchés cités ci-dessus, marchés « accords-cadres » (à bons de commandes) pour achats groupés et travaux, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022 sauf pour le marché de point à temps automatique (durée d'un an : 2022-2023) ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement.

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

♦ **2021-11-12 Questembert Communauté : rapports d'activités 2020**

Après présentation par Mme Le Maire et par M Yann MEILLAREC, le conseil municipal prend acte du rapport annuel des services intercommunaux et du rapport sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020. Ces rapports ayant été validés lors du conseil communautaire du 27 septembre 2021.
(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

♦ **Questions diverses**

✓ **Informations :**

- **Service Cantine garderie :** l'acquisition d'une plateforme famille est en cours suite à l'accord subvention « France Relance » de 100%. Cela permettra aux familles de réserver en ligne les repas du restaurant scolaire de leurs enfants.
- **Médiathèque :** acquisition de matériel informatique en cours pour un montant de 2947€ (ordinateur portable, tablettes, changement d'une tour)
- **Ecole :** l'installation des deux VPI a été réalisée

○ **Restaurant scolaire : mise en place du self : information subventions accordées**

Mme Le Maire informe le conseil que les subventions demandées pour la mise en place du self ont été accordées

Montant de l'opération =	30 754.00 € HT
Subventions accordées =	9 226.20 € (30%) : Département –PST-
	15 494.20 € (50%) : ETAT – plan de relance -
Reste à charge =	6 037.30 € (20%)

Les devis ont été validés et les travaux seront réalisés pendant les vacances de Noël

- **Terre de jeux :**
Mme Frédérique GRIFFON rappelle qu'une réunion du comité technique aura lieu demain, samedi 18 novembre.
Elle informe également le conseil que les communes de Larré et de Pleucadeuc, ont également été labellisées Terre de Jeux : une demande leur a été adressée afin d'étudier l'organisation de projets en commun.
- **Zéro Phyto durable 2022 :** la remise des prix aura lieu le 27 janvier 2022
- **CCAS :** le repas du 11 novembre a rassemblé plus de 100 personnes
- **Festimômes :** retours très positifs des enfants comme des adultes pour les deux spectacles
- **Flash info :** distribution terminée
- **Formation élus :**
Mme Frédérique GRIFFON informe les élus de la possibilité de suivre deux formations organisées par l'ARIC
 - Formation budget le 22 janvier 2022
 - Formation Urbanisme le 29 janvier 2022
 Elle rappelle également que les élus peuvent effectuer des formations au titre du DIF.

- **Vitrine de Noël**

Frédérique GRIFFON informe le conseil municipal qu'une vitrine de Noël va être mise en place dans la vitrine de l'ancienne boulangerie : le thème sera « Arrivée des Aliens dans l'atelier du père Noël »

- **Projet Concert église le 18**

- **Contrat local d'accompagnement à la Scolarité**

En expérimentation les lundis et jeudis de 16h30 à 18h15

Dates à retenir

- **Réunion agriculteurs dans le cadre du PCAET**
 - **Mardi 23 novembre 2021 à 10h30, Palis Bleu à Malansac**
 - **Jeudi 13 janvier 2022 à 10h30, Agapanthe Larré**
 - **04 décembre : Téléthon**
 - **18 décembre : projet de concert à l'église**
 - **18 décembre : Sainte Barbe**
 - **Animation médiathèque :**
 - **26 novembre atelier tricot 17h 18h30**
 - **10 décembre 10h00 : raconte-moi Noël (pour les petits de 0 à 3 ans)**
 - **10 décembre : atelier couture 17h 18h30**
 - **17 décembre atelier tricot 17h 18h30**
 - **14 décembre : réunion commission pour la restructuration du stade**
 - **25 novembre 18h00 : Conseil administration du CCAS**
 - **21 janvier à 19h00 : Vœux de la municipalité**
- **Tour de Table**
- ✓ Mr Larvoir Yohan, conseiller municipal et vice-président à l'ESLM (entente sportive Larré-Molac) informe le conseil que l'association de foot a très mal pris "le rappel au civisme paru dans le Flash d'info de Novembre.
Mr Larvoir aurait souhaité que l'ESLM soit interpellé directement.
Mme Griffon Frédérique, adjointe à la vie associative et Mme le maire expliquent que ce rappel est d'ordre général et ne vise pas des personnes en particulier.
Le problème est récurant et les dirigeants du club ont été informés à de multiples reprises des dysfonctionnements.
 - ✓ M Jean-François BERTAUX demande où en sont les travaux de l'école restant à réaliser suite à la mise en demeure des artisans
M BOUSSO confirme qu'il reste des travaux à réaliser, l'assistant à maîtrise d'ouvrage poursuit la procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire clôt la séance et remercie les conseillers et la presse de leur attention à 22 h 05.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 17 décembre à 20h00